

DEPARTEMENT DE
LOT ET GARONNEARRONDISSEMENT
DE NERACVILLE
De
LAVARDACNombre de membres :
Afférents au
Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Excusés : 5

Procurations : 3

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAVARDACSéance du 01^{er} avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lavardac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Ludovic BIASOTTO, Maire**, à la suite de la convocation du 26 mars 2026.

Présents : Mmes et M. BIASOTTO Ludovic, Maire, FOUYSSAC Gilles, MONCEAU Nathalie, CRUSSIÈRE Sebastien, DEMESTE Hélène, adjoints au Maire, Mmes et M. GAIOTTI Emmanuel, PRUVOST Christelle, FREZIER Jean-Luc, BOUSQUET Corinne, VINZENT Laurie, HERREGODS Stéphane, LAMSSIRINE Samir, ROBICHON Sylvie, BRUGGER Éric, conseillers municipaux.

Absents excusés : SALIS Isabelle, AZARFANE Sabah, PASELLO Damien, BARBARA Mathys, AIROLA Anne-Sophie, conseillers municipaux.

Absents non excusés : /

Procurations : SALIS Isabelle a donné procuration à M. Gilles FOUYSSAC, Mme Sabah AZARFANE a donné procuration à M. Ludovic BIASOTTO, Mme AIROLA Anne-Sophie a donné procuration à BOUSQUET Corinne.

Mme Corinne BOUSQUET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte rendu de la séance du 01 avril 2026 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, sera affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION POUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

Vu le décret 2024-1251 du 30 décembre 2024 portant diverses mesures de simplification du droit de la commande publique,

Considérant les règlements délégués de la commission européenne fixant les seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics et aux contrats de concession pour les années 2026 et 2027, impactant l'annexe 2 de la commande publique à partir du 1^{er} janvier 2026,

Considérant que les collectivités locales peuvent désormais traiter en marché à procédure adaptée (MAPA) les marchés de travaux jusqu'à 5 404 000 € HT,

Il est proposé de créer une commission MAPA qui sera chargée de déterminer, pour les marchés de travaux passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses. Elle pourra également proposer au maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

1/ DECIDE la création d'une commission MAPA chargée de déterminer, pour les marchés de travaux passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses ;

2/ PRECISE que la commission MAPA pourra proposer au maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats ;

3/ PRECISE que la commission MAPA sera présidée par le maire et sera composée de 5 titulaires et de 5 suppléants.

Membres titulaires	Membres suppléants
- BRUGGER Éric - CRUSSIÈRE Sébastien - FOUYSSAC Gilles - PASELLO Damien - PRUVOST Christelle	- AZARFANE Sabah - DEMESTE Hélène - FREZIER Jean-Luc - HERREGODS Stéphane - SALIS Isabelle

AR Prefecture

047-214701435-20260401-DEL20_2026-DE
Reçu le 03/04/2026

4/ **PRECISE** que le président et les 5 membres susvisés auront voix délibérative ;

5/ **PRECISE** que les règles de quorum et de convocation de la commission MAPA sont identiques à celles régissant la commission d'appel d'offres ;

6/ **PRECISE** que seront convoqués aux réunions de la commission MAPA, à titre consultatif :

- le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet ;
- la directrice générale des services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Ludovic BIASOTTO.

